

Résidence Les Jardins de Schengen • Schengen

Päiperléck

Aides et Soins à Domicile - Résidences Seniors



Logement Encadré (LE) • Fiche Tarifaire



FORFAIT ACCUEIL & ENCADREMENT

| Tarif Mensuel Location Individuelle | | Pour les Couples Forfait pour la 2 ^{ème} personne |
|---|--------|---|
| Appartement avec balcon (12m ²) | | Appartement avec balcon (12m ²) |
| 44 - 48m ² | 3.599€ | 1.466€/mois |
| 58m ² | 4.076€ | |
| 62m ² | 4.201€ | |
| 70m ² | 4.399€ | |
| 74m ² | 4.472€ | |
| 95m ² | 4.625€ | |

Tarifs soumis à l'indexation et valables jusqu'à révocation.

Prestations Incluses :

Pension complète :

- Petit déjeuner buffet avec café et/ou thé & eau
- Déjeuner : Entrée • Plat • Dessert & eau,
- Goûter avec café et/ou thé,
- Dîner buffet avec café et/ou thé & eau

Encadrement assuré par notre personnel qualifié présent sur place 24h/7j

Téléalarme : inclus

Charges locatives incluses : eau, électricité, chauffage, poubelles

Réception occupée 7j/7 et une garde de nuit 7j/7 assurée par notre personnel qualifié

Abonnements TV, Téléphone & Internet* inclus
(* si applicable et selon disponibilité technique)

Pour votre sérénité complète, nous vous proposons des prestations "A la Carte" :

- **Préparation Pillbox** : 175€/mois (TTC)
(Contrôle et préparation des médicaments • Explication du traitement)
- **Forfait Buanderie** : 188€/mois (TTC)
- **Frais d'étiquetage unique** : 188€ (TTC)
- **Frais unique de transfert ou d'activation d'un numéro de téléphone** : 81€ (HTVA)
- **Prestations de coiffure, pédicure etc.** :
Tarifs sur demande et à la charge du résident
- **Forfaits d'accompagnement et de déplacement** :
Tarifs sur demande et à la charge du résident

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter :

Mme Chantal Becker
Chef de Structure

Tél. : 24 25 31 01
Email : chantal.becker@paiperleck.lu

Assurance obligatoire pour l'aménagement privé (meubles, objets de valeur) entre le locataire et une compagnie d'assurance luxembourgeoise. Une copie du contrat d'assurance conclu devra être remise au chef de structure lors de la signature du contrat d'hébergement.

Le locataire s'engage à fournir une caution correspondant à 2 mois de loyer. Le locataire s'engage à fournir au chef de structure la preuve de paiement de la caution avant l'entrée en jouissance des lieux loués.

Résidence Les Jardins de Schengen • Schengen

Päiperléck

Aides et Soins à Domicile - Résidences Seniors



Logement Encadré (LE) • Fiche Tarifaire



FORFAIT ACCUEIL & ENCADREMENT

Tarif Mensuel en Colocation

Appartement avec balcon comprenant
une chambre (+/- 16m²) avec cuisine et salle de bains communes

2.780€

Tarifs soumis à l'indexation et valables jusqu'à révocation.

Prestations Incluses :

Pension complète :

- Petit déjeuner buffet avec café et/ou thé & eau
- Déjeuner : Entrée • Plat • Dessert & eau,
- Goûter avec café et/ou thé,
- Dîner buffet avec café et/ou thé & eau

Encadrement assuré par notre personnel qualifié présent sur place 24h/7j

Préparation Pillbox : inclus

(Contrôle et préparation des médicaments • Explication du traitement)

Téléalarme : inclus

Forfait Buanderie : inclus

Charges locatives incluses : eau, électricité, chauffage, poubelles

Réception occupée 7j/7 et une garde de nuit 7j/7 assurée par notre personnel qualifié

Abonnements TV, Téléphone & Internet* inclus
(* si applicable et selon disponibilité technique)

Pour votre sérénité complète, nous vous proposons des prestations "A la Carte" :

- **Frais d'étiquetage unique** : 188€ (TTC)
- **Frais unique de transfert ou d'activation d'un numéro de téléphone** : 81€ (HTVA)
- **Prestations de coiffure, pédicure etc.** : Tarifs sur demande et à la charge du résident
- **Forfaits d'accompagnement et de déplacement** : Tarifs sur demande et à la charge du résident

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter :

Mme Chantal Becker
Chef de Structure

Tél. : 24 25 31 01

Email : chantal.becker@paiperleck.lu



Assurance obligatoire pour l'aménagement privé (meubles, objets de valeur) entre le locataire et une compagnie d'assurance luxembourgeoise. Une copie du contrat d'assurance conclu devra être remise au chef de structure lors de la signature du contrat d'hébergement.

Le locataire s'engage à fournir une caution correspondant à 2 mois de loyer. Le locataire s'engage à fournir au chef de structure la preuve de paiement de la caution avant l'entrée en jouissance des lieux loués.